

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0170/PR/MAEM portant création d'un Conseil Interministériel de Pilotage du Projet Vert.

n° 2001-0170/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA MER

Date de publication

25 février 2001

Numéro JO

n° 4 du 28/02/2001

Date du numéro

28 février 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé un Conseil Interministériel de Pilotage du Projet Vert, autorité de tutelle du Comité Exécutif de Plantation d'Arbres.

Article 2

Le Conseil Interministériel de Pilotage du Projet Vert a pour missions

- La prise des décisions concernant l'orientation du Projet Vert
- La mobilisation des ressources financières
- L'évaluation du Projet Vert
- L'organisation d'un audit externe du Fonds Vert, instrument financier du Projet Vert.

Article 3

Le Conseil Interministériel de Pilotage du Projet Vert est composé des personnalités suivantes

- Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques.....-
Président – Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Terri-
toire..... Vice-Président – Monsieur le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation..... Membre – Ministre de l'In-

térieur..... Membre – Ministre de la Communication et de la Culture..... Membre – Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme..... Membre – Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Décentralisation..... Membre – Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales..... Membre – Ministre de l'Education Nationale..... Membre – Ministre de la Défense Nationale..... Membre – Toute autre personne ressource que le Conseil Interministériel de Pilotage du Projet Vert juge nécessaire d'associer à ses travaux.

Article 4

Tous les Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, qui sera publié dans le Journal Officiel de la République de Djibouti selon les procédures d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH